Rapport moral 2025 du syndicat FO des agents et cadres du Département de l'Ain

Une année d'engagement et de résultats

En 2025, notre syndicat **FO**, première force syndicale depuis 2008, a poursuivi sa mission : **défendre chaque agent**, faire respecter les droits, porter des revendications concrètes et garder **le cap de l'indépendance syndicale**.

Notre fil conducteur : **proximité, efficacité et ténacité !**

De nombreux accompagnements individuels, présence en instances, dialogue social exigeant, communication utile et actions.

Défense des collègues : suivi, accompagnement, protection

- **Accompagnements individuels** (évaluation, carrière, rémunération, temps de travail, mobilité, santé au travail, sanctions disciplinaire), avec appui **juridique et statutaire**.
- **FO accompagne les agents face à l'autorité** : demandes écrites, rappels réglementaires, résolution des difficultés en amont, et recherches de solutions adaptées et pérennes.
- **Accès aux ressources FO** (fiches, analyses, expérience, services juridique, avocats) et **réponses rapides** aux adhérents.

Instances & dialogue social (CST, F3SCT, CAP, Conseils, Commissions)

Le Comité social territorial est consulté sur l'**organisation des services**, le **temps de travail**, la **politique indemnitaire** (IFSE/CIA), les lignes directrices de gestion, l'égalité pro, etc.

Ce que vos représentants FO ont fait en 2025 :

Dans plusieurs CST, **FO** rappelle que le pouvoir d'achat des agents est durablement attaqué par l'inflation et le gel/rabotage des rémunérations. Dans ce contexte, nous demandons des mesures concrètes, lisibles et rapides, applicables en 2026, sur trois axes : titres-restaurant, protection sociale complémentaire et régime indemnitaire.

1. Titres-restaurant

Depuis la dernière revalorisation, la valeur faciale des titres-restaurant est restée bloquée à 7,00 € avec une participation employeur de 55 % pour la catégorie A et 60 % pour les catégories B et C.
L'inflation a fortement réduit l'efficacité de ce dispositif, au point que la contribution de l'employeur ne permet plus de couvrir correctement le coût réel d'un repas.

FO demande que le CST acte une revalorisation des titres-restaurant en 2026, selon les modalités suivantes :

- Porter la valeur faciale du titre-restaurant à 9,00 € ;
- Harmoniser la participation employeur à 60 % pour toutes les catégories (A, B et C).

Ces mesures sont indispensables pour compenser la perte de pouvoir d'achat et garantir une égalité de traitement entre les agents.

2. Protection sociale complémentaire (PSC)

Face à l'érosion du pouvoir d'achat et à l'augmentation constante des cotisations de mutuelle et de prévoyance, **FO** revendique un renforcement ambitieux du dispositif santé-prévoyance dès 2026.

A) Mutuelle santé

FO demande que le CST valide le principe d'un renforcement significatif de la participation employeur en santé, avec :

- Mise en œuvre en 2026,
  afin de réduire le reste à charge pour les agents et de garantir un accès réel à une couverture santé de qualité.

B) Prévoyance – Maintien de salaire

FO demande l'instauration d'une couverture prévoyance de groupe (incapacité, invalidité, décès) permettant :

- Un maintien de salaire sécurisé dès 2026 pour les agents confrontés à un arrêt de travail ou à un accident de la vie.

La protection des agents en cas de coup dur ne doit plus reposer uniquement sur leur épargne personnelle : c'est une responsabilité de l'employeur.

3. Régime indemnitaire (IFSE)

FO demande que le CST se prononce en faveur de l'ouverture d'un véritable cycle de négociation sur le régime indemnitaire, avec pour objectif :

- La revalorisation des primes (IFSE) pour l'ensemble des cadres d'emplois,
- Une plus grande transparence et une meilleure reconnaissance des missions, des responsabilités et des contraintes exercées par les agents.

L'autorité territoriale nous explique, jour après jour, qu'avec la baisse des dotations elle « ne peut plus ». Elle ne peut plus revaloriser, elle ne peut plus améliorer, elle ne peut plus répondre aux besoins des agents.

FO rappelle que ce n'est pas aux salariés de payer la facture des choix budgétaires de l'État ou de la collectivité.

Si nous voulons obtenir la revalorisation des titres-restaurant, le renforcement de la protection sociale complémentaire et l'augmentation du régime indemnitaire, nous n'aurons pas d'autre choix que de construire un véritable rapport de force.

FO appelle donc les agents du Département de l'Ain à se mobiliser, à se rassembler et à soutenir ces revendications pour contraindre l'employeur à répondre enfin favorablement aux besoins des salariés de ce département. Rien ne nous sera donné : ce que nous obtiendrons, nous l'arracherons ensemble.

La Formation spécialisée F3SCT — *Santé, sécurité et conditions de travail* :
Instance dédiée à la prévention des risques (RPS, physiques, organisationnels), aux conditions de travail, à l'évaluation des risques, aux mesures de protection et au suivi des plans d'actions.

Ce que vos représentants FO ont fait en 2025 :

Signalements, visites de sites et mesures correctives

FO rappelle que les signalements, visites de sites et retours de terrain ne sont pas de simples formalités administratives : ce sont des alertes sur des situations de travail concrètes, parfois dangereuses, qui appellent des réponses rapides et des décisions fortes.

FO rappelle :

- Que chaque signalement donne lieu à un suivi écrit, daté et tracé,
- Que les visites de sites débouchent sur des plans d'action concrets, avec des délais et des responsables identifiés,

RPS, charge de travail et réorganisations

Sur les risques psychosociaux (RPS) et la charge de travail, FO alerte :
les surcharges, les réorganisations successives, le manque d'effectifs et de reconnaissance usent les agents, dégradent la santé, abîment les collectifs de travail et la qualité du service public.

FO porte les revendications suivantes :

- Encadrement réel de la charge de travail : objectifs réalistes, moyens adaptés, effectifs suffisants ;
- Évaluation préalable et sérieuse des RPS avant toute réorganisation, avec association des agents et de leurs représentants ;
- Accompagnement des collectifs en difficulté (médiation, renforts, formation managériale, temps de régulation d'équipe) ;
- Reconnaissance de l'impact des réorganisations sur la santé des agents et mise en place de mesures de compensation et de soutien.

FO rappelle que l'employeur a une obligation de sécurité vis-à-vis de ses agents.

S'il continue à fermer les yeux sur les RPS, les surcharges et les effets des réorganisations, nous n'aurons pas d'autre choix que d'organiser le rapport de force avec les agents pour le contraindre à prendre enfin des mesures à la hauteur des enjeux de santé, de dignité au travail et de qualité du service public.

La Commissions administratives paritaires (CAP)

FO examine et accompagne des **situations individuelles** de non-titularisation et sur certains recours (évaluation, mobilité, temps partiel, formation).

FO a obtenu la possibilité de soutenir des avancements de grades et promotion en lien avec la Vice-Présidente des ressources humaines.

Conseils de discipline et procédures disciplinaires

Les conseils de discipline sont des instances chargées d'émettre un avis avant toute sanction disciplinaire sur des faits reprochés à un agent.
FO déplore une augmentation préoccupante du nombre de procédures disciplinaires, en particulier :

- Des procédures du premier groupe de sanction, **de plus en plus fréquentes, instruites dans des délais très raccourcis et traitées en interne par la DRH, sans les garanties suffisantes pour les agents**.
- Mais aussi des procédures des autres groupes, avec des sanctions lourdes demandées à l'encontre des agents.

FO refuse que le disciplinaire devienne un outil de gestion du personnel ou de pression sur les agents.

FO rappelle :

- Le respect strict des droits de la défense et des garanties statutaires,
- Le recours prioritaire au dialogue, à l'accompagnement et à la prévention,
- La fin des dérives consistant à criminaliser des difficultés professionnelles ou organisationnelles qui relèvent d'abord de la responsabilité de l'employeur (moyens, charge de travail, organisation).

FO sera présente aux côtés des agents convoqués, pour défendre leurs droits, contester les excès et, s'il le faut, organiser le rapport de force nécessaire afin de mettre un coup d'arrêt à cette inflation disciplinaire.

La Commission médicale rend un avis sur des situations de **maladie**, **imputabilité au service**, **CITIS**, **aptitude** et **aménagements** ; appui au **maintien dans l'emploi**.

Ce que vos représentants FO ont fait en 2025 :

- **Sécurisation des droits** : constitution des dossiers, argumentaires médicaux/statutaires, suivi des délais.
- **Retours à l'emploi** : articulation avec la médecine de prévention et les services RH pour des solutions **réalistes et pérennes**.

La Communication syndicale

Pour **FO**, la communication syndicale est un **outil central de défense des agents** : elle doit permettre d'informer, de donner des outils concrets et de construire la mobilisation.

- **Site Internet FO-01** :
  FO met à disposition un site dédié avec des **actualités sur le temps de travail,**

le régime indemnitaire, les évolutions des droits statutaires, des **analyses FO**, ainsi que des **ressources carrières** et les **appels à mobilisation**. C'est un point d'appui pour tous les agents qui veulent comprendre leurs droits et suivre les dossiers.

- **Tracts & documents** :
  FO diffuse régulièrement **des informations syndicales par mail, des comptes rendus et documents de travail**, des **tracts,** afin de **rendre lisibles les enjeux** et de permettre à chacun de se situer concrètement.
- **Vidéos & newsletter** :
  FO développe des nouveaux **supports pédagogiques réguliers** (vidéos, newsletter) pour expliquer les réformes, les positions FO et les conséquences pour les agents, avec un objectif d'élargir la visibilité du travail syndical FO.
- **Adhésions & accueil des nouveaux collègues** :
  FO met en avant la syndicalisation comme un outil de protection individuel et collectif. Nous demandons aux adhérents FO de mettre en place le p**arrainage des collègues pour obtenir** des nouveaux adhérents, pour construire un **collectif syndical solide**, soudé et actif dans tous les services.

L'objectif de cette communication FO est simple : ne laisser aucun agent isolé de l'information syndicale FO, donner à chacun les clefs pour comprendre et agir, et renforcer le rapport de force collectif pour faire avancer les droits de tous.

Actions et mobilisations

Force est de constater que, ces derniers temps, les mobilisations sont restées très faibles, notamment lors de l'appel du 18 octobre dernier sur le temps de travail et le pouvoir d'achat. Cette faible participation envoie un signal de faiblesse à l'employeur et limite nos chances de faire aboutir les revendications.

Pour que la revalorisation des titres-restaurant, de la PSC et du régime indemnitaire voie le jour, il faut que les agents se mobilisent beaucoup plus fortement.

Au Département de l'Ain, **FO** ne lance pas un appel à l'action tous les quatre matins : quand nous appelons à un rassemblement ou à la grève, c'est que le rapport de force est indispensable pour débloquer les dossiers.

Si les mobilisations restent faibles, le seul gagnant, c'est l'employeur. À l'inverse, chaque agent qui se met en grève, qui vient au rassemblement, qui s'affiche **FO**, pèse dans la balance et augmente nos chances de faire aboutir les revendications.
Soit on se mobilise, soit on subit.

Cahier de revendications FO pour l'année 2026

1. **Reconnaissance salariale & indemnitaire**
   FO continuera à revendiquer :
   - La **revalorisation du point d'indice et des primes**,
   - Une **transparence totale des critères** d'attribution,
   - Une **véritable équité** entre filières et métiers.

2. **Organisation du travail**
   FO mettra au centre :
   - La **charge de travail** et les **effectifs**,
   - Les **temps de travail spécifiques** (agents des routes, laboratoires, assistants familiaux, cycles, astreintes, etc.),
   - Le **droit à la déconnexion**.

3. **Défense individuelle renforcée**
   FO s'engage à une **prise en charge rapide des situations individuelles**, avec :
   - **Réactivité**,
   - **Sécurisation juridique**,
   - **Suivi jusqu'à obtention d'une solution**.

Aucun collègue ne doit rester seul face à l'administration.

4. **Participation employeur : tickets-restaurants & PSC**
   FO revendique une **revalorisation significative de la participation employeur** :
   - Pour les **titres-restaurant**,
   - Pour les **mutuelles santé**,
   - Pour la **prévoyance maintien de salaire**.

L'employeur doit prendre sa part pour protéger le pouvoir d'achat et la sécurité des agents.

5. **Santé – sécurité au travail**
   FO fera de la santé au travail une priorité :
   - **Prévention renforcée des RPS**,

- **Aménagements de poste adaptés**,
- **Amélioration de la qualité de vie au travail**.
  La santé des agents n'est pas négociable.

6. **Communication & proximité syndicale**
   FO s'engage à :
   - Des **informations rapides**, des **diffusions par mail**,
   - Des **réunions d'information syndicale sur les sites**,
   - **Solliciter les adhérents** pour relayer les publications sur les tableaux syndicaux de chaque service,
   - **Répondre aux demandes d'informations** avec des réponses **argumentées et appuyées sur la réglementation en vigueur**.
     L'objectif : que chaque agent ait des infos claires, concrètes et utiles.
7. **Unité d'action**
   FO est prête à l'**action commune avec les autres organisations syndicales** lorsque :
   - Les **revendications sont partagées**,
   - Et qu'il existe de **véritables plans d'action communs**.

L'unité n'est pas une fin en soi, c'est un **levier pour faire gagner les agents**.

Enfin pour conclure : Les élections professionnelles de décembre 2026, le rendez-vous décisif pour votre syndicat

Décembre 2026 sera déterminant. Notre **représentativité dans les instances** (CST, F3SCT, CAP…) conditionne **notre droit syndical**, nos **moyens** et **notre capacité à peser** pour porter **vos attentes et revendications**.

Pour **gagner**, nous enclenchons dès maintenant un **plan de route** :

- **Équipe de campagne et Contact terrain** : diffusions d'information syndicales (calendrier et flyers) et réunions d'information par binôme pour convaincre les agents, meeting de campagne **FO**.
- **Candidatures** : diversité des métiers/filières et parité avec une **formation syndicale dès début 2027 à la représentation** en instances.
- **Mobilisation** : Possibilité de parrainage d'adhésion **FO**, rappels pratiques (inscription, modalités de vote).

Objectif pour les élections professionnelles de décembre 2026 : conforter notre première place acquise depuis 2008, faciliter une **participation maximale** et un **score FO en hausse** pour **continuer à peser**.

FO, c'est la force du collectif. Merci à toutes et tous. **On vise la victoire en décembre 2026 — pour protéger, améliorer, conquérir.**